

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Doné pouvoirs : 0

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

MA-DEL-2025-008

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André MAVIGNER.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés :

Étaient absents non excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : Ressources humaines : création de poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'activité de la Maison des Patrimoines et des associations à caractère culturel de la commune, il est nécessaire de conforter le poste d'animateur - coordinateur des activités culturelles actuellement pourvu par un contractuel recruté dans un programme VTA (Valorisation Territoriale en Administration).

Le Maire propose au Conseil Municipal la création à compter du 01/08/2025 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes :

- animation-coordination des activités culturelles sur le grade d'adjoint d'animation territoriale, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature de cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'adjoint d'animation territoriale à temps complet à raison de 35 heures Hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière d'animation au grade d'adjoint d'animation territoriale. La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent.

- charge Monsieur le Maire :

- d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Creuse.

- de recruter un fonctionnaire de catégorie C de la filière précitée.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par

voie d'affichage le 24/02/2025

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250221-MA-DEL-2025-008-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Pour être certifié conforme
Le Maire André MAVIGNER

